

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 7 Septembre 2023

Date de
convocation :

1 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et 7 septembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. PIERACCINI Joel
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. ANDRIO Franck
Mme PERNOT Chantal
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO-CHARNET Geneviève
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur BARBIER Olivier a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal
- Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel
- Madame SALET Catherine a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame HAM Emmanuelle a donné procuration à Madame GIGNOUX Laure

Madame FAYOLLE Patricia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

**POINT N°9 APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES
AR. Préfecture
PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

006-210600060-20230907-2023_09809-DE

Reçu le 13/09/2023

Vu les articles L 212-4 et L 212-5 du code de l'éducation notamment,

Considérant la nécessité d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires (garderie et restauration scolaire) applicable pour l'année scolaire 2023-2024.

Madame Patricia FAYOLLE propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires (garderie et restauration scolaire) applicable pour l'année scolaire 2022-2023 joint à la note de synthèse.

La délibération est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires conformément à l'annexe joint à la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 12 septembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE